

Palmarès des Innovations SALONVERT 2020

mercredi 23 et jeudi 24 septembre 2020
mardi 22 septembre : journée distribution
Château de Baille-Saint-Chéron (91)

Règlement intérieur

1. Organisateur et objectifs

1.1. Salonvert est un salon en extérieur, destiné aux professionnels de la conception, de l'entretien et de l'aménagement des espaces verts et du paysage, où les produits des exposants peuvent être présentés en démonstration ou pris en main. Salonvert est organisé par la société Profield Events, dont le siège social se situe à Le Creusot (71 200).

1.2. Salonvert décernera les prix des Innovations Salonvert 2020 à des entreprises (*) se distinguant par la commercialisation d'un produit ou service (**) destiné au marché français de la conception, de l'entretien et/ou de l'aménagement des espaces verts et du paysage présentant un caractère innovant évident et une plus-value démontrable pour l'utilisateur professionnel.

6 prix seront décernés :

- Construction et réalisation
- Entretien des terrains de sport
- Entretien des espaces verts
- Conception et aménagement urbain
- Nouvelles technologies
- Développement durable

(*) ci-après dénommée 'la partie candidate'.

(**) ci-après nous utiliserons la notion de produit, entendez également service.

2. Conditions requises pour participer

2.1. Le produit doit être destiné au marché français de la conception, de l'entretien et/ou de l'aménagement des espaces verts et du paysage.

2.2. Le produit doit répondre à l'ensemble des normes légales applicables dans l'UE.

2.3. Les critères, selon lesquels le produit sera évalué, sont d'ordre quantitatif et/ou qualitatif. Les critères portent avant tout sur le caractère innovant, la plus-value par rapport à des solutions alternatives, mais prendront également en compte le marché potentiel du produit présenté (cf. bulletin de participation).

2.4. Le produit doit avoir été présenté pour la première fois sur Salonvert et doit être commercialisé dans l'année qui suit.

2.5. Le produit doit pouvoir être présenté au jury.

3. Palmarès des Innovations Salonvert

3.1. Conditions partie candidate

La partie candidate :

3.1.1. doit être exposante sur Salonvert et exposer effectivement le produit lors du salon.

3.1.2. doit être disposée à collaborer à une éventuelle campagne publicitaire.

3.1.3. est informée de la teneur du règlement de participation.

3.1.4. est informée que le concours n'est pas ouvert à une personne à titre individuel.

3.2. Distinctions

3.2.1. Les distinctions du Palmarès des Innovations Salonvert sont décernées par la direction de Salonvert, assistée en cette tâche par un jury de professionnels.

3.2.2. L'annonce des vainqueurs sera effectuée le mercredi 23 septembre 2020 sur Salonvert à 18h30, lors du cocktail exposants. Aucune communication ne sera faite à propos de la décision du jury avant cette date.

3.2.3. Un trophée afférent à la distinction de l'innovation sera décerné aux vainqueurs.

3.2.4. L'octroi d'une distinction donne à la partie candidate le droit de l'utiliser dans sa communication jusqu'au moment de la remise de la distinction de l'année suivante. Cette période écoulée, il conviendra d'adjoindre l'année de l'obtention du prix à toute mention. En outre, la partie candidate est tenue de respecter les directives édictées par l'organisateur.

Prix construction et réalisation

Prix entretien des terrains de sport

Prix entretien des espaces verts

Prix conception et aménagement urbain

Prix nouvelles technologies

Prix développement durable

Palmarès des Innovations SALONVERT 2020

mercredi 23 et jeudi 24 septembre 2020
mardi 22 septembre : journée distribution
Château de Baille-Saint-Chéron (91)



Règlement intérieur

3.2.5. Un trophée est octroyé. Le Palmarès fera l'objet d'une campagne de communication dans la presse professionnelle des espaces verts et du paysage.

3.2.6. Les exposants qui feront l'objet d'une distinction pourront utiliser dans leur propre communication le fait qu'ils ont été primés, en mentionnant le logo du Palmarès des Innovations Salonvert 2020 et prix ' Construction et réalisation ', prix ' Entretien des terrains de sport ', prix ' Entretien des espaces verts ', prix ' Conception et aménagements urbains ', prix ' Nouvelles technologies ' ou prix ' Développement durable ' ainsi que l'année d'obtention.

Ils s'engagent également à respecter la charte graphique du logo du Palmarès des Innovations Salonvert 2020. Celui-ci peut être transmis sur simple demande.

3.3. Sélection

3.3.1. Les distinctions ne seront décernées que si le jury estime que les critères qualitatifs ont été remplis.

3.3.2. Aucune communication ne sera faite concernant la sélection.

3.3.3. Les noms des parties candidates, qui n'ont obtenu aucune distinction, ne seront en aucun cas rendus publics.

3.3.4. Aucun recours n'est possible contre l'octroi ou non d'une distinction.

3.3.5. Aucune correspondance ne sera échangée concernant les décisions arrêtées.

3.4. Candidature

3.4.1. Les candidatures doivent être déposées par écrit à l'aide du bulletin de participation, dûment complété, auquel seront jointes les annexes en cinq exemplaires. Une société peut présenter plusieurs produits.

3.4.2. Les annexes se composent, le cas échéant, des descriptions techniques, instructions, esquisses, plans, photos, brochures, calculs (résultats d'essais, données chiffrées...).

3.4.3. Toute pièce jointe devient la propriété des organisateurs de Salonvert.

3.4.4. La date de clôture des candidatures au prix de l'innovation est arrêtée au vendredi 21 août 2020

3.4.5. Toute candidature incomplète, tardive ou insuffisamment documentée sera exclue.

3.4.6. Les candidatures seront envoyées à l'adresse de l'organisation de Salonvert : Profiel Events - Salonvert - BP 66 - 71202 Le Creusot cedex.

Prix construction et réalisation

Prix entretien des terrains de sport

Prix entretien des espaces verts

Prix conception et aménagement urbain

Prix nouvelles technologies

Prix développement durable



Profiel Events - Salonvert - BP 66 - 71202 Le Creusot Cedex
mail info@salonvert.com . tél. +33(0)3 85 73 05 73



www.salonvert.com